

L'Informaticien n° 109 - janvier 2013

Il faut créer une nouvelle enceinte pour discuter de la gouvernance de l'Internet

Bernard Benhamou était l'un des membres de la délégation française présente à Dubaï pour la négociation de l'UIT. Il nous parle des enjeux de la gouvernance de l'Internet et des prochaines avancées technologiques en se montrant confiant quant aux chances de la France dans les nouveaux domaines d'excellence de l'Internet.

L'Informaticien : Considérez-vous que le dernier sommet de l'UIT à Dubaï est un échec ?

Bernard Benhamou : Dans le langage feutré des diplomates, on dit qu'un sommet est soit un succès soit un... grand succès. L'UIT peut se prévaloir d'un succès mais il s'agit en fait d'un échec relatif car, l'UIT fonctionne habituellement sur le principe du consensus. Le fait d'arriver à un vote est déjà inhabituel et que ce vote soit l'objet d'une scission entre l'Europe, les États-Unis et quelques autres pays d'un côté, et le reste du monde de l'autre, ne peut pas être considéré comme un succès. La plupart des pays occidentaux ne souhaitaient pas que les questions relatives à l'Internet et particulièrement sa gouvernance figurent dans le texte fondamental. Dans, le texte du RTI il n'était pas question de l'Internet, mais dans la résolution 3 il n'était question que d'Internet avec des termes peu acceptables par les États démocratiques, au vu des risques de dérive liée à une reprise en main gouvernementale par des pays non démocratiques. Notre ministre Fleur Pellerin a d'ailleurs rappelé que les Européens, et la France en particulier, souhaitaient que l'Internet puisse continuer d'être libre et ouvert. En effet, la première position russe, retirée par la suite, était d'abord une préoccupation de politique intérieure et c'était aussi le cas pour d'autres pays signataires.

Vous n'aviez pas anticipé ce risque ?

B. B. : Par définition, ces risques existaient dès 2005 lors du Sommet des Nations unies à Tunis. Les Européens avaient alors eu gain de cause. Cela constituait d'ailleurs une grande nouveauté car c'est la première fois qu'une grande région du monde - l'Europe - intégrait dans un texte les trois grands principes de l'Internet, l'ouverture, la neutralité et l'interopérabilité. Même les Américains n'avaient pas osé aller jusque-là. Il y avait eu une grande avancée par rapport aux droits fondamentaux et par rapport aux valeurs et principes du droit européen. Le risque était de nouveau présent cette

année. Au travers d'une organisation (l'UIT) qui fait partie des Nations Unies, et d'un texte qui a valeur de traité, on percevait les lignes de fractures technologiques et surtout politiques. La France et la quasi-totalité des pays européens, n'ont pas souhaité courir ce risque. Le point important qui n'a pas été abordé, bien qu'en filigrane dans les déclarations des pays émergents, était que la gouvernance des noms de domaine continue à poser des problèmes sur les plans économique et politique. Cela présente des risques pour l'avenir. Et mêmes les Américains reconnaissent, de manière informelle et formelle, que la position américaine consistant à avoir un contrôle incontesté et total sur ses noms de domaine ne sera pas une position durable.

Ce n'est donc pas le rôle de l'Icann qu'il convient de remettre en cause ?

B. B. : Les questions posées vont bien au-delà de la seule gestion des noms de domaine. Il y a un raccourci qui a été fait pendant très longtemps entre gouvernance de l'Internet et gouvernance des noms de domaine or c'est un raccourci trompeur. Car les questions qui se posent à l'Internet en termes de sécurité, de droits fondamentaux, de liberté d'expression, de vie privée, de neutralité vont bien au-delà des noms de domaines et donc des attributions de l'Icann. Et peu de gens dans ces cénacles ont fait l'effort de rendre ces choses intelligibles. C'est pourquoi lorsque nous évoquons ces sujets, et que nous parlons de gouvernance, les points de désaccord vont bien au-delà de l'Icann. Mais l'Icann constitue maintenant un prétexte commode pour certains pays qui pointent du doigt les dysfonctionnements dans le mode de fonctionnement de la gouvernance de l'Internet à l'heure actuelle. La situation est cependant beaucoup plus complexe. Il y a bien d'autres organismes qui interviennent que ce soit l'IETF, le W3C ou d'autres autour des technologies pour la gestion de l'Internet.

En quoi le droit de l'Internet est-il différent des autres droits internationaux ?

B. B. : Aujourd'hui le mandat de l'UIT - et cela a été rappelé par plusieurs pays - est un mandat historique lié aux télécoms. Et le problème est que l'Internet d'aujourd'hui touche bien d'autres choses que les télécommunications. On le voit chaque jour : l'énergie, les transports, la télévision, l'environnement, la santé, le développement durable, la distribution, les transports et bien d'autres secteurs sont transformés par les technologies de l'Internet. Par définition, tous ces aspects ne peuvent pas et ne doivent pas relever d'une organisation uniquement orientée sur les seuls aspects télécommunication. Ce serait un non-sens en termes industriels et stratégiques pour l'avenir. Tous ces aspects sont difficiles à expliquer mais constituent une différence

importante entre le droit de l'Internet et les autres droits internationaux comme le droit de la mer. Les gens croient trop souvent que l'Internet est là de toute éternité et pour l'éternité. Ce n'est pas le cas. L'Internet est une construction humaine. L'Internet est une structure dynamique et non pas un objet figé. Par définition, tout ce qui peut engendrer des dynamiques de rupture ou chacun élabore ses propres règles techniques juridiques ou politiques, risque de modifier la nature de l'ensemble de l'édifice. On parle alors de fragmentation, ou encore de balkanisation de l'Internet. Et cela peut remettre en cause les capacités de liberté d'expression mais aussi d'innovation à l'échelle du réseau tout entier. Si l'on modifie ses protocoles fondamentaux, on pourrait modifier l'ensemble de l'Internet au risque de remettre en cause son existence même. D'où l'importance pour les juristes et les responsables politiques de mieux connaître l'architecture de l'Internet. Les parallèles avec d'autres droits internationaux entretiennent cette confusion entre les objets juridiques « statiques » et la construction technologique qu'est l'Internet.

Vous considérez donc que l'UIT n'est pas compétente sur ces questions ?

B. B. : L'UIT est très compétente sur des questions essentielles pour le fonctionnement des réseaux de communications. Mais l'une des questions est de savoir si le mandat de l'UIT par rapport à l'Internet devait être élargi ou non. Et la réponse ne peut être que négative dans ce cas. Dans un premier temps, les États-Unis ont été les plus « vocaux » et les plus audibles mais, par la suite, les Européens ont eu à choisir entre un risque de dérive de l'Icann et un risque de dérive globale de l'Internet et, dans ces conditions, le choix est alors relativement simple.

Toutefois, le risque existe maintenant d'une fragmentation de l'Internet ?

B. B. : L'un des journaux les plus incisifs sur ces questions, The Economist, a dit que nous venions d'assister à la création d'une « guerre froide numérique ». Si l'on regarde bien la cartographie, on voit la nature de l'opposition qui est en train de se mettre en œuvre. Elle est de nature géopolitique. Les pays non-signataires ne seront pas contraints par le texte adopté à Dubaï et resteront sur le texte précédent. Il y a donc une différence possible de régimes entre les adoptants et les non-adoptants. Est-ce que cela va entraîner une fragmentation, il est encore un peu tôt pour le dire mais ce qui est certain c'est que le bloc de pays qui a adopté ce texte remettra ces questions sur la table lors de prochaines réunions internationales.

Dans ces conditions, comment reprendre la main et arriver de nouveau à une solution qui fasse consensus ?

B. B. : Il nous faut créer une alliance transatlantique entre les États-Unis et l'Union Européenne pour être en mesure d'emmener d'autres pays du monde. Car l'une des questions qui se posait était de savoir si l'UIT était la bonne enceinte pour discuter de cela. Personnellement, je pense que ce n'est pas le cas. Mais cela ne peut pas être non plus l'Icann. Nous sommes face à un sujet complexe. Tenter de le résumer à une seule catégorie d'acteurs - les acteurs des télécommunications - n'a plus de sens. L'une des grandes discussions qui a eu lieu à Dubaï, était de savoir qui devait être considéré comme opérateur de télécommunication. La position américaine était que seuls les opérateurs historiques devaient être intégrés dans cette définition mais pas les nouveaux qui constituent des réseaux à l'échelle d'un quartier ou même d'une ville. Comme le résumait un négociateur, lorsque le seul instrument dont on dispose est un marteau, tous les problèmes finissent par ressembler à des clous. Dans le cas présent, il y avait un risque d'assimiler l'ensemble sous le seul prisme des opérateurs traditionnels.

Il faut donc être capable de créer un socle commun de principes de valeurs technologiques, politiques, stratégiques pour montrer au reste du monde qu'il y a une autre solution entre d'un côté le statu quo prôné par les États-Unis et de l'autre la reprise en main par les Gouvernements, ce que défendaient les pays émergents à Dubaï. Prendre le problème de manière binaire empêche de concevoir ces questions dans la durée. Les Américains eux-mêmes en sont de plus en plus conscients. Le New York Times considère qu'il y aura nécessairement une évolution. Elle ne pouvait pas se produire à Dubaï mais elle devra se produire.

Donc il nous faudra créer de toutes pièces une enceinte pour discuter de ces principes de gouvernance. Sur la base de ce que font les États démocratiques. Un peu à la manière de l'alliance récente entre qui a été conclue entre l'UE et les États-Unis en matière de la lutte contre la pédopornographie. Je plaide pour qu'il y ait un rapprochement transatlantique car ce serait un véritable message envoyé aux autres régions du monde.

Quels sont, de votre point de vue, les points forts et points faibles des investissements réalisés par l'État en matière d'IT ?

B. B. : Un point qui a été sous-estimé - et depuis très longtemps - est la nécessité d'établir une véritable politique industrielle dans ce secteur. Et au niveau européen,

nous avons les moyens de devenir leaders sur certains secteurs, évidemment pas sur tous. Le rôle de l'État est d'orienter ces secteurs. C'est le sens de l'un des aspects de la mission confiée par Fleur Pellerin à Tariq Krim, laquelle consiste à établir la cartographie des talents et des filières présentes en France afin que l'État puisse aider dans ces domaines. Il faut des pépites mais le plus important est d'avoir un véritable écosystème autour de ces pépites. C'est ainsi que peuvent émerger des acteurs de taille internationale. Il faut aider prioritairement certains secteurs. J'en vois déjà deux. D'une part les technologies de la m-Santé. Les applications et les objets connectés autour de la santé sont en train de connaître un développement extraordinaire aux États-Unis et en Europe et c'est un domaine dans lequel nous avons de designers, développeurs et ingénieurs de haut niveau capables de produire des innovations de rupture. C'est un domaine stratégique pour l'Europe et la France particulièrement. J'ajoute que le système de santé auquel les Français sont attachés est propice à ces évolutions.

Le second domaine concerne les technologies liées à la maîtrise de l'énergie. Ce sont des applications mais aussi des nouvelles générations d'objets connectés. Parmi les objets récompensés au CES de Las Vegas, nous avons la chance d'avoir deux entreprises françaises Netatmo et Sculpteo qui ont été primées. À terme, les objets connectés seront reliés à la consommation d'énergie tout comme le thermostat américain Nest. C'est devenu le premier objet vendu sur l'AppStore et les compagnies d'énergie américaines le distribuent désormais à leurs abonnés pour éviter qu'ils ne consomment trop aux heures de pointe. On voit bien que, au travers de ce produit, quelque chose qui n'avait pas été imaginé au départ, à savoir que ce sont les technologies de l'utilisateur qui sont susceptibles de reconfigurer le réseau électrique et non pas - comme on l'a trop souvent imaginé en Europe - des installations centralisées à partir des opérateurs d'énergie. Cela part de la base : comme dans l'informatique avec le mouvement vers le « BYOD » (bring your own device). Les innovations de rupture viennent des technologies grand public, et par la suite, elles modifient les entreprises, les organisations, en particulier dans le domaine de l'énergie. Il faut que des Français et des Européens puissent développer un écosystème fort dans ces domaines.

Vous insistez de plus en plus sur l'importance du design dans les nouvelles applications, notamment publiques. Pour quelles raisons ?

B. B. : Cela a été l'une de nos grandes actions autour des administrations et des établissements publics avec Proxima Mobile notre portail de services d'intérêt général sur terminaux mobiles. Il s'agit de faire comprendre que l'ergonomie, qui était le parent pauvre des initiatives d'informatique publique, est devenue une condition

d'exercice de la démocratie. Dans notre jargon, on appelle cela le syndrome Socrate. Pas du nom du philosophe, mais de celui des bornes informatiques qui avaient été mises en place par la SNCF. Elles étaient pensées par des ingénieurs pour des ingénieurs. Il nous faut faire comprendre que ce que l'on appelle l'expérience utilisateur, la simplicité, constitue la clé de l'action des politiques publiques sur les réseaux. Lorsque vous créez une ressource trop complexe à utiliser sur Internet c'est comme si elle n'existait pas. À la différence de la documentation papier, dans laquelle une personne saura toujours où trouver l'information même si le texte est long. Quand une ressource est en ligne, et qu'elle n'est pas ergonomique, pas bien indexée dans les moteurs ou que les liens sont mal présentés, elle devient inutilisable et c'est comme si elle n'existait pas. L'ergonomie, le design sont la clé pour la diffusion des ressources de l'Internet vers l'ensemble des citoyens.

C'est une révolution pour nous Français qui sommes plus des ingénieurs que designers ?

B. B. : Je ne suis pas d'accord. Nous avons d'extraordinaires designers, j'en côtoie beaucoup mais il se trouve que jusqu'à une période récente ingénieurs et designers ne se parlaient pas assez. Nous avons des références dans ce domaine avec des talents de dimension mondiale. Mais les acteurs des technologies doivent mettre ensemble, au même niveau de discussion voire sous la tutelle des designers, des ingénieurs, des développeurs afin de créer des services qui soient accessibles au plus grand nombre. C'est encore difficile, mais je suis optimiste car on voit que se créent en France des îlots d'excellence dans le domaine des interfaces utilisateurs et de l'ergonomie.

Vous ne citez pas l'éducation. Pourtant, le gouvernement a récemment présenté un plan qui semble très ambitieux pour ce domaine ?

B. B. : Non, je l'oublie d'autant moins que c'est un des sujets sur lesquels j'ai été et reste très impliqué. C'est évidemment un secteur d'avenir mais c'est surtout un levier. Il faut former au numérique et par le numérique, comme l'a rappelé la ministre Fleur Pellerin. C'est aussi notre mission auprès des espaces publics numériques et il faut continuer à créer une réceptivité par rapport à ces technologies. Globalement, 20% des gens ont encore du mal à utiliser les machines complexes que sont les ordinateurs pour des raisons liées à l'âge, ou encore à l'illettrisme. Les technologies mobiles ont un peu modifié cette proportion. On l'a vu aux États-Unis ou des Latino-américains ou Afro-américains ne se connectaient pas et le font désormais grâce aux technologies mobiles. De la même manière, en France, on voit de nouvelles

populations se connecter, notamment les personnes âgées ou les foyers défavorisés qui utilisent désormais en priorité l'Internet mobile. Cette évolution est très importante parce qu'elle change le rapport entre les citoyens et les technologies.

Donnez-moi des exemples de start-up françaises susceptibles de réussir au plan international ?

B. B. : Je pense à la station météo connectée Netatmo, dont le fondateur Frédéric Potter, est également le cofondateur de Withings. Nous avons également la société Parrot qui fait des objets connectés remarquables et qui est le leader mondial dans les technologies Bluetooth. Outre le drone qui est une innovation étonnante, Parrot vend 1 million de kits Bluetooth par mois et pas un seul à un constructeur français. Entendez-moi bien : ils vendent dans le monde entier sauf en France! Voilà un exemple de dysfonctionnement de nos filières industrielles. On assiste à la création en France d'un écosystème de niveau international autour des objets connectés. Il faut que ces acteurs soient en relations avec les autres acteurs avec lesquels ils pourraient travailler. Nous ne devons pas être complexés dans ce domaine en effet, cinq des douze objets connectés les plus vendus aux États-Unis - pas en Europe- sont Français. Avec parmi eux Parrot, Withings ou encore Sanofi. Nous avons en France une école d'excellence sur les objets connectés et il faut transformer l'essai. Les prochains grands acteurs dans ce domaine doivent être issus du territoire européen. Un autre exemple de ces réussites est l'application de covoiturage sur mobile Comuto. Nous avons dans le cadre du portail Proxima Mobile financé la version française puis la version internationale (Blablacar). Cette entreprise est devenue l'un des leaders mondiaux du covoiturage sur mobile avec 2,5 millions d'utilisateurs réguliers en France. Elle a eu droit à une page entière dans le New York Times, dans lequel on expliquait que les Européens avaient acquis dans ce domaine des savoir-faire stratégiques qui manquent aux entreprises américaines. Un journaliste américain nous confiait même qu'il les voyait bien devenir une « one billion dollar Company ». C'est tout le mal que je leur souhaite. Et ils peuvent y parvenir en élargissant leurs accords à toutes les filières industrielles autour des automobiles connectées

Nous avons un peu l'impression que l'Open Data est devenu un parent pauvre dans la réflexion de l'État ?

B. B. : Bien au contraire et les questions liées à l'Open Data ont été au cœur du récent Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. Henri

Verdier qui vient d'être nommé pour piloter l'ouverture des données publiques en France a une vraie réflexion stratégique sur ces sujets. Il faut aussi noter que l'Open Data se diversifie. On parle maintenant de Smart Disclosure lorsque l'on donne accès à des données issues des utilisateurs pour créer des services innovants. Cela sera par exemple le cas dans le domaine de l'énergie. L'un des obstacles au départ est que nous avons une logique du chiffre: il fallait donner le plus d'informations possibles. Mais c'est la pertinence qui compte d'un point de vue industriel, stratégique et citoyen, pas nécessairement le volume. Les données géolocalisées sont les premières qui doivent être utilisées. Le Smart Disclosure est l'étape d'après, avec les données provenant des administrations mais aussi des entreprises. Le Big Data est la continuité de l'Open Data même si termes apparaissent souvent comme des termes marketing. Il y a aussi bien sûr des questions qui devront être posées sur la protection des libertés, et en particulier le respect de la vie privée.

Quels sont les Tops et Flops 2012 ?

B. B. : Je pense à Blablacar et Netatmo : j'ai plaisir à les mettre en avant parce qu'ils ont dans des domaines différents une véritable intuition sur les technologies vertes et sur les smart grids. Quant aux Flops, je n'ai pas envie d'accabler tel ou tel...

Vous ne parlez pas du thermostat intelligent Nest comme symbole des nouveaux objets connectés ?

B. B. : Nest qui est un très beau projet mais qui ne fonctionne pas en Europe. car les Américains chauffent de l'air et pas de l'eau Il est donc pour l'instant réservé aux systèmes de climatisation américains. Dans les Tops, j'ajouterais également Scanadu, l'outil de diagnostic médical portable pour les familles. Ce produit est remarquable et il montre l'importance de la m-Santé par rapport à la e-Santé.

Quelle différence faites-vous entre e-Santé et m-Santé ?

B. B. : La e-Santé a connu beaucoup des projets dysfonctionnels alors que la m-Santé est en train de créer de nouvelles industries et remet en cause les industries existantes. General Electric, Siemens et les autres géants de la santé regardent ces évolutions avec inquiétude. Nous sommes en train de voir des remises en cause importantes dans ce domaine. Sur ce sujet, je recommande un livre très intéressant du chercheur américain Eric Topol sur ce qu'il nomme la destruction créative de la

médecine. Il montre très bien les changements industriels et stratégiques qui vont se produire. La prévention va devenir, avec le support des sociétés d'assurance, quelque chose que les gens vont souhaiter utiliser. Le monitoring de sa santé qui était subi va devenir volontaire grâce aux objets de la m-Santé. Et cela pourrait transfigurer ces industries.

Propos recueillis par Stéphane Larcher